

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury JURY-SR de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Arts de la cuisine, Métiers de la piscine, Arts du service et commercialisation en restauration, Coiffure, Esthétique cosmétique parfumerie est constitué comme suit pour la session 2022-06 :

**Président**

M. JEREMIE RANQUE  
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX  
CEDEX  
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

**Vice-présidente**

Mme SEVERINE ADAM  
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ESTHETIQUE COSMETIQUE

**Membre de l'enseignement**

M. FRANCOIS CARREYRE

CFA ICM CFA INSTITUT CH DES METIERS BORDEAUX  
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQ

M. MICHEL MOLINIER  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

LP LA MORLETTE CENON CEDEX  
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

**Membre professionnel**

M. STEPHANE CHAMPY

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

M. PHILIPPE JOANLANNE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 08 novembre 2022

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

